



Communiqué à la presse spécialisée

Essais réussis concernant les annonces électroniques en navigation rhénane

Les administrations des voies navigables des Pays-Bas et d'Allemagne ont achevé avec succès une partie importante des essais concernant le système d'annonces électroniques en navigation rhénane. Ces essais ont été initiés en raison de problèmes concrets survenus lors de la mise en œuvre des annonces électroniques, lesquels ont conduit la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin à suspendre l'obligation déjà applicable d'utiliser les annonces électroniques jusqu'à ce que tous les problèmes techniques aient été résolus, que les dispositions nécessaires aient été prises à terre et à bord des bateaux concernés et que les systèmes aient fait l'objet d'essais exhaustifs dans les Etats riverains du Rhin (Protocole 2008-I-22).

Outre l'échange de données entre les centrales de secteur suivant le standard ERINOT 1.2, les logiciels utilisés pour la transmission des annonces ont également fait l'objet d'essais (BICS version 3.07). Ces essais transfrontaliers ont été effectués à la fois à bord de bateaux et au sein des systèmes des administrations de la navigation réceptrices des annonces. Les essais ont démontré que les logiciels étaient à présent opérationnels et que la fabrication du logiciel BICS version 3.07 puis sa distribution à l'intégralité de la flotte de bateaux conteneurs pouvaient à présent être assurées.

Ainsi, les concepteurs d'applications destinées au transport de conteneurs par voie de navigation intérieure peuvent à présent adapter leurs logiciels, si cette adaptation n'est pas encore intervenue. Certains fabricants ont déjà entamé la distribution de logiciels adaptés en conséquence. Les prochains et probablement ultimes essais porteront notamment sur les programmes d'applications destinés à la navigation, aux chargeurs et aux terminaux. Etant donné que les problèmes fondamentaux semblent avoir été résolus, les experts estiment que ces essais pourront être achevés prochainement.

Etant donné que les versions antérieures 3.04 et 3.05 de BICS ne sont pas compatibles avec ERINOT 1.2 et que par conséquent les annonces correspondantes ne peuvent pas être traitées par les centrales de secteurs sur le Rhin, il conviendrait que toutes les versions de BICS soient remplacées dès que possible par la version actuelle 3.07.

Les Etats membres de la CCNR estiment que presque tous les essais seront achevés la fin de cette année. Les administrations compétentes proposeront ensuite à la CCNR de lever la suspension de l'obligation d'utiliser les annonces électroniques au sens de l'article 12.01, chiffre 3, du Règlement de police pour la navigation du Rhin. Au vu de l'avancement des travaux préparatoires, cette décision pourrait intervenir au printemps 2009. A partir de la date à laquelle la CCNR informera la batellerie de la levée de cette suspension, les bateaux transportant plus de 20 conteneurs ou transportant des conteneurs de matières dangereuses seront tenus de communiquer par voie électronique leurs annonces destinées aux centrales de secteur ou aux postes de trafic.